

A R R E T E

Le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Education Nationale et de la Culture,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques et notamment son article 14 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement
d'administration publique pour l'application de la loi du 31
décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret du 16 avril 1992 relatif aux attributions du
Ministre d'Etat, Ministre de l'éducation nationale et de la
culture ;

VU l'avis de la commission supérieure des monuments
historiques (1ère section) du 14 septembre 1992 ;

CONSIDERANT que les biens désignés ci-après présentent un
intérêt public au point de vue de l'art.

A R R E T E

ARTICLE 1er.- Les biens mentionnés ci-dessous sont classés
parmi les monuments historiques (biens appartenant à la
commune) :

VAR

DRAGUIGNAN - Eglise Saint Michel

- statue : Saint Hermentaire, bois doré, 1835 par Gremmewalt
à Paris ;

- statue : l'Assomption, carton pierre doré, XIXème siècle.

DRAGUIGNAN - Chapelle Saint Hermentaire

- tableau : Agar allaitant Ismaël et ange montrant une source
à Agar lorsqu'elle errait dans le désert avec son fils,
peinture sur toile, XVIIème siècle ;

- tableau : Assuerus tendant son sceptre à Esther en signe de
pardon, peinture sur toile, XVIIème siècle ;

.../...

- tableau : Judith glissant dans une outre la tête d'holopherne, peinture sur toile, XVIIème siècle ;

- tableau : Jaël perçant d'un clou le chef de Sisaire, peinture sur toile, XVIIème siècle.

DRAGUIGNAN - Chapelle Notre Dame du Peuple

- tableau : ex voto de la peste 1720-1721, peinture sur toile 1722, XVIIIème siècle ;

- tableau : San Angeli de Merici (fondatrice des Ursulines) recevant de Marie l'Enfant Jésus, peinture sur toile, XVIIIème siècle ;

- tableau : Communion d'un saint, peinture sur toile, XVIIIème siècle.

DRAGUIGNAN - Chapelle des Minimes

- statue de la Vierge (niche au-dessus de la porte d'entrée), bois naturel, XVIème siècle ;

- toile représentant l'Apparition de la Vierge au Chanoine Antoine Ardisson, peinture sur toile, XIXème siècle.

DRAGUIGNAN - Chapelle de l'Hôpital

- fonts baptismaux néogothiques, fonte peinte, XIXème siècle.

DRAGUIGNAN - Musée des A.T.P.

- tableau : Saint Simon stock recevant le scapulaire des mains de la Vierge du Carmel, peinture sur toile, XVIIIème siècle ;

- tableau : Louis XV ? et un pape en adoration devant le Sacré Coeur, peinture sur toile, XIXème siècle.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera notifié au préfet du département du Var, au maire de la commune propriétaire et au clergé affectataire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le

6 NOV. 1992

Pour le Ministre et par délégation
Le conservateur général du patrimoine
chargé de la sous-direction de l'inventaire général
de la documentation et de la protection du
patrimoine

Jean-Marie VINCENT